

## 4. Les missions

---

- ✓ développer la communication,
- ✓ permettre l'accès au meilleur niveau scolaire possible,
- ✓ favoriser l'insertion socio-professionnelle.

L'IRPA remplit ces trois missions en veillant à favoriser l'autonomie et l'épanouissement de l'enfant ou du jeune, sur les bases d'un projet personnalisé élaboré avec le jeune et sa famille.

### 4.1 *La communication est la valeur humaniste qui fonde notre action*

La communication de l'homme avec ses semblables est ce qui fonde l'humanité. L'apprentissage de la communication est à cet égard le socle de toute éducation.

Il n'est pas acceptable qu'un enfant ne puisse communiquer.

C'est pourquoi l'établissement propose les deux modes de communication : orale et gestuelle.

### 4.2 *L'intégration des enfants sourds demeure une de nos priorités*

Dans toute la mesure du possible, l'intégration des enfants sourds est mise en œuvre. Cette politique d'intégration, déjà initiée par l'établissement dans les années 70, doit être poursuivie. En effet, la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances «  **vise à assurer l'accès à un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie** » (art.L 114-2 du CASF). Elle réaffirme notamment le libre choix des parents dans la conduite du projet de scolarisation de leur enfant.

Aujourd'hui, tous les enfants sont scolarisés dans des établissements scolaires ordinaires. L'intégration se décline cependant de plusieurs manières : partielle ou totale, individuelle ou collective. Ces choix nécessitent toujours plus de réactivité de la part de l'établissement et d'adaptation constante des moyens.

### 4.3 *Les parents sont associés à l'élaboration du projet personnalisé de leur enfant*

C'est en effet en « co-construisant » le projet de l'enfant ou du jeune que parents et professionnels coopèrent et mettent à profit leurs compétences et leurs ressources respectives.

### 4.4 *L'accompagnement de proximité est une priorité*

L'accès à un accompagnement spécialisé pour un enfant sourd ne doit pas signifier l'éloignement ou la rupture des liens familiaux ou amicaux. C'est pourquoi, dans toute la mesure du possible, il est souhaitable de développer des réseaux locaux tels que les pôles ressources territoriaux (Dunkerque, Douai, Maubeuge, Valenciennes) et les services de proximité (SSEFIS, SAFEP).